SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société anonyme

Siège social: 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 R.C.S. Paris

DECLARATION D'ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE (article L. 233-8 II du code de commerce et article 222-12-5 du règlement général de l'AMF)

Fait à Paris La Défense, le 9 mars 2007

Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier : * Nom et Prénom : SUET Patrick, Secrétaire général adjoint. * Tel : 01 .42.14.30.47. Fax : 01.42.14.59.34. Email : patrick.suet@socgen.com
* Marché Réglementé (Eurolist) : \square Compartiment A \square Compartiment B \square Compartiment C
Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 461 481 823.
Nombre total de <u>droits de vote</u> de la société déclarante : 526 549 269. (comme le prévoit le dernier alinéa de l'article 222-12 du règlement général, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote).
 Origine de la variation : évolution du nombre d'actions à droit de vote double et levées d'options de souscription d'actions. Date à laquelle cette variation a été constatée : 28 février 2007.
Lors de la précédente déclaration en date du 7 février 2007 : * le nombre total d'actions était égal à : 461 472 629 * le nombre total de droits de vote était égal à : 526 519 060.
Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux OUI NON
Signature:
21